



**Compte rendu de la réunion du CST
Agropolis International
7 octobre 2008**

Nos réf. : FB/MCK/2008/CR 071008

Etaients présents :	H. Carsalade, P. Andrieux, D. Bataille, P.-M. Bosc, D. Bourguet, Ch. Collet, J. David, M. Delseny, C. Faur, B. Godelle, J.-F. Guegan, G. Karbouch, Y. Savidan, J. Wery
Excusés :	N. Arnaud, D. Auclair, K. Caner, P. Chevallier, Ph. Cury, M. Lebrun, D. Martinez, P. Stengel, J. Thompson
Participaient également :	F. Boulier, A. Charrier, M.-C. Kohler

Point 1.- Introduction

- H. Carsalade préside la première réunion du CST, dans l'attente de la désignation d'un président ;
- Rappel de l'origine de la mise en place de ce CST : signature de la charte du pôle agronomique de Montpellier par l'ensemble des établissements de recherche et d'enseignement supérieur membres d'Agropolis International ;
- La création du RTRA, le projet de PRES et le projet Campus expliquent le long mûrissement du projet, plus de deux ans ;
- La mise en place du CST semble très opportune dans le contexte actuel : projet de campus en cours de constitution, projet de rapprochement des établissements de recherche et d'enseignement supérieur agricole dans un consortium. Il est important, dans ce contexte, que les scientifiques mènent une réflexion commune sur des dossiers scientifiques ;
- André Charrier a été chargé de conduire la réflexion sur la mise en place du CST (cadre, champ de compétences, rôles et missions, composition et gouvernance).

Point 2.- Composition du CST

- Reste à identifier un président, peut-être parmi des personnalités étrangères parlant français ainsi que des personnalités scientifiques extérieures françaises ou étrangères (Luc Abbadie du CNRS, Pierre Stengel de l'INRA, Bram Huijsman de Wageningen) ;
- Les membres du CST sont invités à se présenter.

Point 3.- Missions et rôles du CST

F. Boulier présente les missions et rôles du CST :

Missions :

- A l'origine, initiative liée à l'association Agropolis, initiative qui a abouti à la modification de ses statuts. Le CST a pour mission de représenter la communauté scientifique du pôle Agriculture-Alimentation-Environnement-Biodiversité dans les instances d'Agropolis International.
- Il a également été proposé que le CST puisse jouer le même rôle, dans le cadre de l'opération Campus, pour le pôle Agro-Environnement.
- Nouveau pas franchi lorsqu'il a été acté que le CST pourrait être, avec les aménagements nécessaires, la structure d'animation scientifique du PRES pôle Agro-Environnement.

Rôles :

- Rôle consultatif : le CST émet des avis et propose des réflexions et des pistes d'actions et d'orientations aux instances décisionnelles.
- Rôle fédérateur/intégrateur : l'approche pluridisciplinaire sera privilégiée et, plus précisément, les thématiques transdisciplinaires.
- Rôle évolutif par rapport à l'expérience même du CST.

Débat

En réponse à une question de B. Godelle qui souhaite savoir s'il lui sera possible de requérir un avis du CST, A. Charrier répond par l'affirmative. Apporter de la cohérence au système et faire de la prospective constitue le principe fondateur qui donne capacité au CST à donner des avis. La question posée est soumise à un groupe de travail.

Le Président H. Carsalade rappelle que les membres du CST auront à se prononcer sur des questions dans le champ scientifique, leur rôle s'arrêtera à un diagnostic scientifique.

D. Bourguet souhaite savoir s'il y a eu clarification avec les différentes tutelles à ce niveau, ce que confirme le Président H. Carsalade

D. Bataille estime que le CST devra faire ses preuves s'il veut que les tutelles lui confient des dossiers mais la question se pose de savoir comment il pourra faire ses preuves.

F. Boulier indique que ce CST aura une capacité d'auto-saisine.

En réponse à P. Andrieux qui demande des éclaircissements quant au champ thématique retenu, à savoir celui de l'axe A2BE du PRES et d'Agropolis International, le Président H. Carsalade précise qu'Agropolis International est une association d'établissements travaillant dans le champ « Agronomie-Alimentation-Biodiversité-Environnement. En conséquence, il convenait d'inscrire les travaux du CST dans ce cadre, même si ce champ thématique ne concerne qu'une partie des travaux de recherche conduits en Languedoc-Roussillon. Des interfaces sont possibles.

Y. Savidan demande à ce que soient clarifiées les relations entre le CST et le Bureau d'Agropolis International. En effet, le fait que les avis du CST soient soumis pour validation au Bureau est en contradiction avec son rôle consultatif.

Le Président H. Carsalade indique que le CST rapportera annuellement au Bureau et au Conseil d'Administration d'Agropolis International mais les avis sont donnés relèvent de la seule responsabilité du CST. Il en sera de même avec la structure d'animation scientifique du PRES.

A. Charrier précise que la validation concernait la diffusion des rapports et non l'activité du CST à proprement parler.

Concernant la publication des résultats, le Président H. Carsalade rappelle qu'en cas de commande de la part d'une institution, la règle qui s'applique est celle de l'obtention de l'accord de ladite institution.

En réponse à une question concernant les relations entre la Région Languedoc-Roussillon et le CST, en référence à ce qui se fait en Région Rhône-Alpes, le Président H. Carsalade estime que la mise en place du CST constitue une opération pionnière et que les relations avec les collectivités seront à construire dans les mois à venir.

Y. Savidan estime qu'il conviendra de créer des liens entre le RTRA et le CST. Le RTRA est représenté au sein du CST, l'inverse est à mettre en place.

Le Président H. Carsalade souligne que le Conseil scientifique du RTRA a pour rôle d'évaluer des projets, le CST de donner des avis. Leur rôle n'est donc pas de même nature. Ces deux entités doivent néanmoins dialoguer.

Y. Savidan indique qu'il attend beaucoup de ce CST pour aider à faire des choix, en l'absence d'une stratégie de développement d'un pôle scientifique régional.

Point 4.- Modes d'organisation et règles de fonctionnement du CST

F. Boulter est invité à présenter le mode de fonctionnement du CST.

- Mandat de 2 ans renouvelable ;
- En cas de non renouvellement de leur mandat souhaité par des membres du CST, des propositions seront soumises au Bureau d'Agropolis International qui décidera ;
- Le président est de préférence choisi parmi des personnalités extérieures, le ou les deux vice-présidents étant choisis au plan local ;
- Le CST se réunit 3 à 4 fois par an durant une journée. Dans l'intervalle, le CST travaille sur des dossiers pris en charge par des groupes de travail s'appuyant sur des personnes ressources au sein de la communauté scientifique.
- La logistique et le secrétariat sont assurés par Agropolis International, en l'occurrence F. Boulter ; D. Lacroix sera appelé à travailler sur les aspects « prospective », compte tenu de son expérience en la matière.
- Chaque dossier fera l'objet d'une « feuille de route ».
- Deux types principaux de dossiers : 1) dossiers liés à la vie scientifique locale ; 2) aspects stratégiques et prospectifs.
- Budget 2009 du CST : 15000 € pour missions exploratoires, bench-marking, invitations de personnalités extérieures (séances plénières ou travail sur dossiers)

Débat

G. Karbouch demande si le CST est fermé car il y aura certainement besoin de faire appel à des expertises extérieures.

Le Président H. Carsalade considère qu'il ne faut pas s'éloigner du champ disciplinaire d'Agropolis International. Il ne pourra être demandé au CST de travailler sur des thématiques qui n'auront pas de rapport avec notre champ disciplinaire.

A. Charrier indique que les groupes de travail seront ouverts et pourront faire appel à des personnalités extérieures pour apporter des éléments complémentaires à un dossier ou un éclairage particulier.

A la question de Ch. Collet concernant la possibilité, pour le CST, d'avoir pour objectif de proposer rapidement des solutions aux établissements et aux collectivités territoriales, le Président H. Carsalade répond par l'affirmative.

J. Wéry indique qu'il a des difficultés à comprendre comment le CST fonctionnera concrètement, comment s'organisera le travail. Y aura-t-il des listes de dossiers validés par les institutions ou bien le CST aura-t-il toute latitude pour proposer des dossiers à étudier ?

Le Président H. Carsalade fait observer que les institutions n'ont pas à imposer des thèmes de discussion. Il appartiendra au futur président de proposer les dossiers qui seront pris en charge par le CST, même si l'on peut supposer que le président du CST prendra l'attache des institutions pour obtenir une validation de leur part les dossiers faisant l'objet d'une auto-saisine. Par ailleurs, il suppose que les institutions saisiront le CST pour étudier tel ou tel dossier. La prochaine réunion du CST aura une importance particulière dans la mesure où il s'agira de décider des dossiers sur lesquels il travaillera.

A. Charrier indique que la procédure n'est pas définitivement arrêtée. Les thèmes retenus, sur proposition d'un groupe de personnes, feront l'objet d'un rapport au CST. Les travaux du CST pourraient également porter sur de nouveaux dossiers thématiques d'Agropolis qui sont des outils très utiles et très demandés.

G. Karbouche pose la question de savoir si la prospective doit faire partie des attributions du CST.

C. Faur souhaite savoir si le CST va communiquer auprès des personnes ressources pour les informer qu'elles seront éventuellement sollicitées dans le cadre de travaux à conduire ?

F. Boulier précise que certaines personnes faisant partie du « vivier » de scientifiques ont d'ores et déjà été contactées et ont donné leur accord pour apporter ponctuellement un appui. Une information sera faite autour du CST. Si l'on veut que le CST soit une caisse de résonance de la communauté scientifique, il faut communiquer.

Point 5.- Identification des dossiers prioritaires

F. Boulier expose les thèmes sur lesquels pourraient porter les réflexions stratégiques et prospectives (Cf. ppt figurant dans le dossier de la réunion).

Débat

Le Président H. Carsalade estime important de travailler sur les thèmes 1 « Crise alimentaire et nouveaux rôles du secteur agricole » et 2 « Positionnement dans le nouvel espace euro-méditerranéen ». En revanche, il émet des doutes sur les avantages comparatifs du CST sur le thème 3 « L'agriculture européenne après la PAC ». Concernant le thème 4 « Identification de thématiques scientifiques émergentes », celle-ci doit porter sur notre champ « Agriculture – Alimentation – Biodiversité – Environnement ».

D. Bourguet considère que de nombreux groupes réfléchissent à ces questions au niveau mondial. En quoi les réflexions portant sur ces thèmes sont-elles susceptibles d'e contribuer à la structuration de la communauté scientifique ?

Y. Savidan souhaiterait saisir le CST sur l'identification d'un nouveau programme emblématique à l'interface de grands champs disciplinaires. Non seulement il convient

d'explorer des voies déjà existantes mais aussi de réfléchir à ce que la communauté scientifique pourrait proposer de nouveau.

Concernant le thème 1, D. Bataille pense qu'il serait utile d'étudier la cohérence entre production et qualité des aliments.

Le Président H. Carsalade estime que le programme est très vaste. Il n'y a pas, à sa connaissance, de stratégie clairement définie dans ce domaine en Languedoc-Roussillon. Pour ce qui est de la crise alimentaire, il faudra identifier plus précisément un ou deux thèmes de travail.

J. Wéry résume les débats :

1. Le CST doit prendre le temps d'échanger sur les grands thèmes et de faire remonter les questions ;
2. Il convient de dépasser le cadre des débats généraux ;
3. La réflexion doit avoir un objectif finalisé. Il faut éviter de se perdre dans de grands débats sur de grands thèmes et pousser la réflexion suffisamment loin pour permettre de décider si tel ou tel sujet sera traité.

Répondant à une question de G. Karbouche sur les objectifs du CST, le Président H. Carsalade indique qu'il s'agit de promouvoir la communauté scientifique et technique de la région.

Ch. Collet estime pour sa part qu'il faut aller au-delà de la promotion des chercheurs au sein de la communauté scientifique montpelliéraine et promouvoir la recherche privée.

En conclusion, le Président H. Carsalade propose que le secrétariat travaille avec chacun des membres du CST pour cerner les thèmes que le CST devra aborder lors de sa prochaine réunion. Ces thèmes feront chacun l'objet d'une fiche descriptive précisant objectifs, portée, résultats et productions attendus, ressources mobilisables, ... qui sera soumis au CST. 4 ou 5 dossiers prioritaires devront être identifiés lors de la prochaine réunion, dont un sur la Méditerranée.

Conclusion des points 3, 4 et 5

Une nouvelle version du texte fondateur, prenant en compte les remarques et questions soulevées au cours des débats et apportant toutes les clarifications nécessaires en matière d'objectifs, missions, rôles, fonctionnement, sera établie prochainement, diffusée aux membres du CST et discutée lors de la prochaine réunion.

Point 6.- Calendrier des réunions 2008-2009

La prochaine réunion du CST aura lieu dans le courant de la première quinzaine de décembre. La date exacte sera fixée après consultation de l'ensemble des membres du CST.

Le Président H. Carsalade exprime le souhait que le président et le vice président du CST soient nommés d'ici la prochaine réunion du CST, en décembre prochain.

Point 7.- Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président H. Carsalade clôt la séance.